

AVIS PUBLIC

Centre de services scolaire des Mille-Îles

AVIS DE PROJET DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS (SI-02)

AVIS EST DONNÉ, en conformité avec la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q. c. I-13.3), à l'effet que le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Mille-Îles a adopté, le 15 avril 2025, un projet de modification au *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités* (SI-02).

Toute personne désirant prendre connaissance de ce projet de modification au *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités* (SI-02) peut le faire en s'adressant au Service du secrétariat général et des communications à l'adresse suivante : secretariat.general@cssmi.qc.ca.

Ce Règlement, avec ou sans modification, sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil d'administration du 17 juin 2025, et il entrera en vigueur à la date déterminée par ce dernier.

Donné à Saint-Eustache, ce 17^e jour du mois d'avril 2025.

La secrétaire générale,

M^e Marie-France Dion

www.cssmi.qc.ca

Québec 